



Philippe Dumont
Président de l'ASSOCIATION
FRANÇAISE DES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES

La reprise : c'est maintenant !

Alors que les dernières statistiques produites par les membres de l'ASF montrent que l'économie française semble enfin donner des signes de reprise, il nous paraît crucial de préparer un terrain favorable pour accompagner ce rebond tant attendu, que nous observons depuis de longs mois déjà chez nos plus proches voisins.

Cette reprise ne pourra se faire que par **une prise en compte des spécificités des financements spécialisés**. Les adhérents de l'ASF ont un rôle essentiel dans l'économie, qui doit être facilité et non entravé par une législation souvent plus complexe et quelquefois inadaptée.

C'est à cette prise de conscience que travaille quotidiennement votre association.

Car, rappelons-le, les financements spécialisés sont complémentaires du crédit bancaire classique. Ils soutiennent :

- la trésorerie des entreprises,
- l'investissement des entreprises,
- les politiques publiques.

Face à cet enjeu, l'ASF et ses membres ont décidé d'intervenir dans le débat public, afin de faire bouger les lignes, en adoptant une **attitude pro active et constructive, s'articulant autour de propositions phares et d'ambitions fortes**, sur chacun de nos grands métiers, au service des PME-TPE.

C'est devant les parlementaires que nous avons choisi de porter le débat, avec les **1^{ères} rencontres parlementaires sur le financement des TPE-PME : « Quels outils innovants au service des TPE-PME ? »**, que nous organisons le 31 mars 2015, sous le patronage de Michel Sapin, Ministre des Finances et des Comptes publics.

En choisissant d'être proactifs sur l'ensemble des sujets majeurs que sont le financement court terme, par l'affacturage en particulier; le financement à moyen terme, le crédit-bail, les Sofergie, les cautions ou l'export, les prestataires de service d'investissement, nous voulons montrer qu'il existe des solutions d'amélioration, et qu'elles peuvent être mises en place rapidement.

Les propositions de l'ASF sont au service des PME-TPE, de la croissance et de l'emploi.

Sommaire

ACTUALITÉ

- P 2** Projet européen d'union des marchés de capitaux
- P 3 à 9** Frémissement d'activité
Tableau de bord ASF
- P 10 et 11** Colloque ASF - FFSA sur les cautions
- P12** Saisines du Médiateur en ligne

VIE DE L'ASF

- P 13 à 17** Actualité des commissions
- p 18 à 20** Programme Colloque Le financement des TPE - PME du 31 mars 2015
- p 21** Carnet et nouveaux membres
- p 22 et 23** Stages ASFFOR

PROJET EUROPÉEN D'UNION DES MARCHÉS DES CAPITAUX

Le 18 février dernier, la Commission européenne a publié le Livre vert « *Construire l'union des marchés des capitaux* » et lancé une large consultation qui s'achèvera le 13 mai prochain. Elle présentera un plan d'action après l'été 2015.

Objectifs

La Commission souhaite « supprimer les barrières existant entre les investisseurs et les opportunités d'investissement ».

Ses grands objectifs sont de :

- débloquer l'investissement des entreprises, notamment des PME ;
- attirer plus d'investissements étrangers en Europe ;
- rééquilibrer la proportion financement bancaire / financement de marché au sein de l'Union.

Enjeux soulevés par la Commission

La Commission met en exergue un certain nombre d'enjeux, dont :

- l'amélioration de l'accès des entreprises (en particulier des PME) au financement ;
- le développement et la diversification des sources de financement (le Livre vert avance que l'affacturage et le leasing ne sont pas suffisamment accessibles) ;
- le fonctionnement des marchés plus efficace ;
- l'amélioration de la sécurité juridique pour les investisseurs.

Elle évoque des pistes de réflexion et appelle aux contributions, notamment sur l'amélioration de l'information sur la structure financière des PME, la réduction des coûts d'accès aux marchés financiers, la standardisation de certains instruments financiers (notamment la piste d'un régime européen des covered bonds) et l'harmonisation du financement participatif (*crowdfunding*) en Europe.

Le Livre vert évoque également l'harmonisation du droit des titres, du droit des sociétés, du droit en matière d'insolvabilité, et la mise en cohérence des régimes fiscaux des instruments financiers et des différents modes de financement (dette vs capital).

Il annonce la publication d'un rapport sur la création d'un marché paneuropéen pour la titrisation et les contrats de garantie financière, y compris l'affacturage spécifiquement mentionné, afin d'assurer une plus grande sécurité juridique dans les cas de transferts transfrontière de créances, et concernant l'ordre de priorité de ces transferts, notamment dans les cas d'insolvabilité.

Les priorités de court terme pour 2015

La Commission identifie cinq priorités à court terme, dont deux ont d'ores et déjà fait l'objet de consultations publiées concomitamment au Livre vert.

1. Un cadre européen pour une titrisation simple, transparente et standardisée (consultation publiée le 18/02) ;
2. La révision de la directive Prospectus (consultation publiée le 18/02) afin de faciliter l'accès des PME au financement de marché ; consultations ouvertes jusqu'au 13 mars ;
3. La mise en œuvre du Fonds européen d'investissement de long terme (FEILT) ;
4. Un meilleur accès aux données normalisées de crédit des PME ;
5. Le développement d'un marché européen des placements privés.

Impact pour l'ASF et recommandations

Certaines pistes avancées sont susceptibles de concerner directement ou indirectement les membres de l'ASF. En fonction des enjeux soulevés, la réponse aux consultations et l'organisation de contacts avec les services concernés de la Commission paraissent souhaitables. Ils seront l'occasion pour l'ASF de faire valoir son expérience et son expertise et de mettre en valeur – ou de défendre – certains aspects du modèle financier spécialisé français.

■ **Louis-Marie Durand / EURALIA**
Yves-Marie Legrand
3 mars 2015

Frémissement d'activité

TABLEAU DE BORD ASF



L'ASF a pour la cinquième fois présenté aux journalistes son «Tableau de bord» sur l'activité des établissements spécialisés au cours de l'année 2014, lors d'une conférence de presse organisée dans ses locaux le 4 mars dernier. Ce Tableau de bord est un indicateur de l'activité économique de la France, très réactif puisque fondé sur des chiffres de production (flux de nouveaux crédits) qui remontent très vite des adhérents de l'Association.

Le président et le délégué général de l'ASF ont détaillé les statistiques de **l'activité en 2014**, et donné les chiffres et les tendances métier par métier. Il en ressort des **frémissements**, certains secteurs renouant avec une croissance timide et encore bien fragile, tandis que d'autres accélèrent leur progression. On observe ainsi **une faible hausse de l'activité pour les financements locatifs des investissements des entreprises (+2,2 %)**, le retour à **une croissance modérée pour le crédit-bail immobilier (+6,4 %)**, **une nette accélération pour l'affacturage (+ 13 %)**, **une activité soutenue pour les sociétés de caution (+6,9 %)**, et **une reprise modeste du crédit à la consommation (+ 1,2 %)**. Les chiffres de 2014 ont été mis en perspective avec ceux des années précédentes.

Les chiffres du crédit à la consommation de janvier 2015 sont décevants (-4,9%) mais ils s'expliquent par les événements tragiques intervenus lors de la première quinzaine de janvier et qui ont pesé sur le démarrage des soldes.

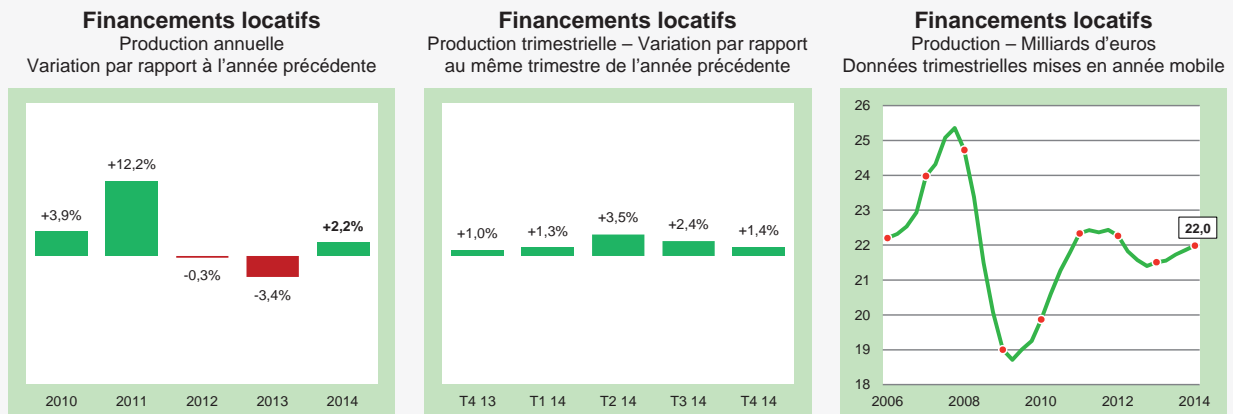
Dans la mesure où les métiers de financement spécialisés de l'ASF sont directement au service des entreprises et des ménages, ces chiffres sont un bon reflet de leurs projets d'investissement. Ils sont donc particulièrement précieux en période d'incertitude sur la nature de la reprise économique.

Ont été ainsi financés en 2014 : 4 millions de projets de consommation des ménages, 910 000 projets d'investissement d'équipement des entreprises, 41 millions de créances prises en charge par les sociétés d'affacturage...

Il a été mis en exergue que l'activité des établissements spécialisés s'exerçait dans un environnement prudentiel et législatif toujours plus contraignant, avec l'accumulation d'exigences sur les fonds propres et la liquidité, celles issues de la loi Hamon, le tout dans le cadre de mises en œuvre opérationnelles de toutes ces réformes lourdes en terme de délais, de complexité, de modification des systèmes d'information. Ces contraintes pèsent sur le redémarrage de l'activité, de la croissance et de l'emploi.

Le financement des investissements des entreprises et des professionnels

Le financement des investissements d'équipement en 2014 : Faible hausse de l'activité pour les financements locatifs (+2,2%)



P our les établissements spécialisés dans le financement locatif de l'équipement des entreprises et des professionnels (opérations de location avec ou sans option d'achat), la faible hausse de la production enregistrée en 2014 (+2,2%) succède au repli modéré constaté l'année précédente (-3,4%) : le montant annuel des investissements nouveaux HT s'élève à **22 Mds d'euros**. Après une phase d'accélération de l'activité au printemps (+3,5% au deuxième trimestre par rapport à la même période de 2013 après +1,3% au premier), la seconde partie de l'année marque un ralentissement (+2,4% au troisième trimestre et +1,4% à l'automne). L'évolution annuelle des opérations de location avec option d'achat (crédit-bail mobilier et opérations connexes) a été mieux orientée que celle des opérations sans option d'achat (respectivement +3,8% et +0,1% par rapport à 2013).

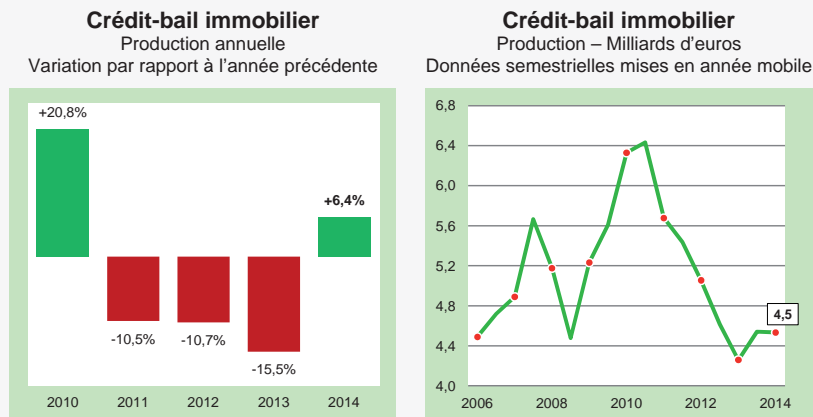
- Au sein des opérations de location avec option d'achat, les investissements en **crédit-bail mobilier *stricto sensu*** (au sens de la loi du 2 juillet 1966) progressent de +2,8% par rapport à 2013 (contre -1,9% cette dernière année), à **10,4 Mds d'euros**, soit un volume d'activité encore inférieur de -18% par rapport à 2008, année record. La première partie de l'année a été plus favorable (hausse de la production de +3,8% en moyenne) que la seconde (rythme d'augmentation quasiment divisé par deux et ramené à +2%). Les **opérations connexes** de location avec option d'achat de voitures particulières destinées aux entreprises et aux professionnels ont bénéficié d'une progression plus soutenue de l'activité : +8,7% sur l'année par rapport à 2013 avec **2 Mds d'euros**.

Au total, les opérations de location avec option d'achat ont représenté, en 2014, **24%** du total des investissements des entreprises en biens manufacturés¹ et **22%** en moyenne sur les trente dernières années.

- Les opérations de **location sans option d'achat** enregistrent une quasi-stabilité : +0,1% par rapport à 2013 à **9,5 Mds d'euros**, contre une contraction de -4,9% cette dernière année. Cette évolution est la résultante d'une baisse de -4,3% pour les opérations de location financière (à 4,9 Mds d'euros) et d'une augmentation de +5,3% pour la location longue durée (à 4,6 Mds d'euros).
- Tous modes de financements locatifs confondus (location avec et sans option d'achat), le secteur des financements de voitures particulières enregistre la plus forte progression (+6,5% à 4,5 Mds d'euros), suivi de ceux des véhicules utilitaires et industriels (+3% à 7,3 Mds d'euros) et des autres matériels d'équipement (+1,4% à 7 Mds d'euros). Le secteur du matériel informatique et de bureautique est le seul à se contracter : -3,8% à 3,1 Mds d'euros.

Aux financements locatifs s'ajoutent des opérations réalisées sous forme de **crédits d'équipement classiques**. Avec **3 Mds d'euros**, la production correspondante marque un léger repli (-1,1% par rapport à l'année précédente) après la très forte progression enregistrée en 2013 (+28,9%) liée notamment à l'incidence d'opérations ponctuelles d'un montant unitaire particulièrement élevé.

¹ Investissements des entreprises non-financières en machines et biens d'équipement, produits informatiques, électroniques et optiques, équipements électriques, automobiles et autres matériels de transport... (Source : INSEE / Comptes nationaux).

*L'activité des établissements spécialisés en 2014**Le financement des investissements des entreprises et des professionnels***Le financement des investissements immobiliers en 2014 :
Retour à une croissance modérée pour le crédit-bail immobilier (+6,4%)**

Globalement, le secteur du financement des investissements immobiliers des entreprises enregistre un recul pour la quatrième année consécutive, mais un recul limité : la production est en baisse de -0,8% par rapport à 2013 avec 7,9 Mds d'euros. Les évolutions diffèrent cependant selon les **trois modes de financement** qui composent le secteur.

- Après trois années consécutives de net repli, les opérations de **crédit-bail immobilier** renouent avec une **croissance modérée** : elles enregistrent une progression de **+6,4%** par rapport à 2013, pour un montant de **4,5 Mds d'euros** de nouveaux contrats signés. Malgré ce ressaut, la production demeure encore inférieure de près de -30% au niveau record atteint en 2010. L'évolution infra-annuelle est caractérisée par une nette augmentation au premier semestre (+15,8% par rapport à la même période de l'année précédente) qui contraste avec la quasi-stagnation enregistrée au second (-0,3%).

L'activité a évolué de façon distincte en fonction des types de locaux concernés :

- Le secteur des locaux de bureaux connaît la plus forte progression : avec 1,3 Md d'euros, les nouveaux engagements sont en hausse de +41,3% en un an.
- Le secteur des locaux commerciaux (magasins, supermarchés, hôtels...), qui représente la part la plus importante de la production, est en hausse soutenue : +14% à 1,6 Md d'euros.
- En revanche, le secteur des locaux industriels (usines, ateliers, entrepôts...) ainsi que celui des locaux divers (cliniques, hôpitaux, cinémas...) sont en recul, de respectivement -18,2% à 1,2 Md d'euros et -5,1% à 0,56 Md d'euros.

Dans ces différents secteurs de l'immobilier d'entreprise, le crédit-bail immobilier a permis de financer, au cours des trois dernières décennies, près de **165 Mds d'euros²** d'investissements.

- Avec **1,2 Md d'euros**, la production des **Sofergie** progresse de **+8,3%** par rapport à 2013, après la très forte hausse de cette dernière année (+47%)³. Près de 90% des financements s'effectuent désormais sous forme de crédits classiques : leur montant était en 2014 de 1,05 Md d'euros, en hausse de +5% sur un an. Les opérations de crédit-bail sont devenues marginales à 0,14 Md d'euros (+40,9% sur un an).
- Les **financements classiques** - composés pour la quasi-totalité d'opérations à moyen et long terme⁴ - ont enregistré en 2014 une évolution particulièrement heurtée : à un premier semestre de forte hausse (+45,7% par rapport à l'année précédente) a succédé un effondrement de l'activité au second (-49,7%). Au total, et pour la troisième année consécutive, ces financements sont en recul (-16,4%). Avec **2,2 Mds d'euros**, le montant de la production est inférieur de près de -80% à celui de 2007, dernière année d'avant-crise.

² Euros constants 2014.

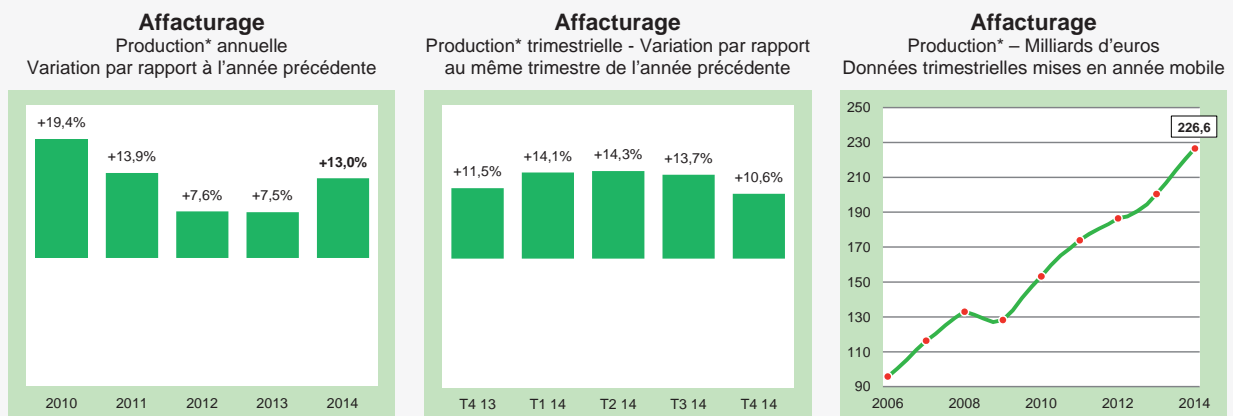
³ L'activité des Sofergie est souvent marquée par des variations de grande amplitude, la modestie des chiffres les rendant dépendants d'opérations ponctuelles de montants - relativement - importants.

⁴ Les opérations consacrées au financement à court terme des promoteurs et marchands de biens, dont la part s'est amenuisée au fil des années, ont désormais quasiment disparu chez les adhérents de l'ASF.

Les services financiers

L'affacturage en 2014 :

Nette accélération de la croissance (+13%)



* Montant des créances prises en charge.

Les opérations d'affacturage progressent en moyenne sur l'ensemble de l'année 2014 de +13% par rapport à 2013, avec **226,6 Mds d'euros**. Cette progression est très nettement supérieure à celles enregistrées au cours de chacune des deux années précédentes et se rapproche du rythme de croissance plus marqué de 2011.

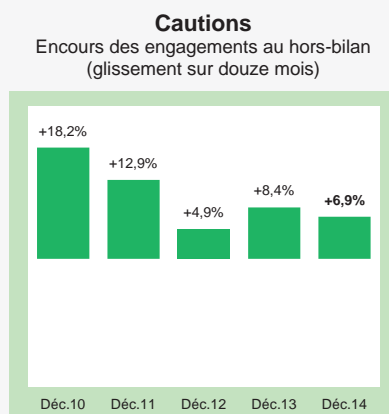
Avec une hausse moyenne de l'ordre de +14% par rapport à l'année précédente pour chacun des trois premiers trimestres, la croissance de l'activité est demeurée soutenue au cours des neuf premiers mois de l'année avant la décélération qui s'est fait sentir à l'automne (+10,6% par rapport au quatrième trimestre 2013, lui-même cependant en nette augmentation).

L'année 2014 se caractérise par une **très forte progression des opérations sur le plan international**, liée en partie à des contrats spécifiques de montant unitaire élevé : +47,5% par rapport à l'année précédente avec **57 Mds d'euros** (dont +52,9% pour 47,2 Mds d'euros à l'exportation et +26,4% pour 9,8 Mds d'euros à l'importation). En 2014, la part de l'international dans l'ensemble de l'activité atteint 25% - soit une part qui a plus que triplé au cours de la dernière décennie (7,5% en 2004) - et assure 70% de la croissance globale. Les opérations effectuées **sur le plan domestique** croissent de +4,8% à **169,6 Mds d'euros**.

Sur le **marché européen** de l'affacturage - qui représente environ 60% du marché mondial - la **France** se situe en **deuxième position** derrière le Royaume-Uni, avec respectivement 15% et 23% du total.

Les sociétés de caution en 2014 :

Activité soutenue malgré un léger ralentissement de la croissance (+6,9%)



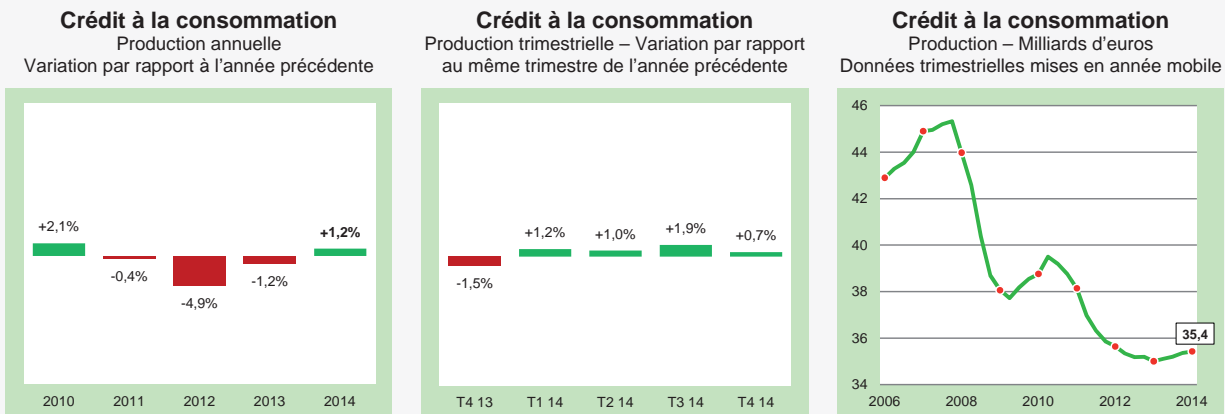
Les sociétés de caution enregistrent en 2014 une activité toujours soutenue malgré un léger ralentissement de la croissance : à fin décembre, la hausse des engagements hors-bilan était de +6,9% en glissement annuel après +8,4% douze mois auparavant. La décélération avait été plus marquée au premier semestre où la progression des engagements avait été ramenée à +4,8% sur douze mois à fin juin. Le montant de ces engagements s'élève à fin décembre 2014 à **413 Mds d'euros**, dont les garanties de bonne fin sur crédits aux particuliers constituent la plus grande partie. On notera une nouvelle fois que ces chiffres sont fortement influencés par l'activité d'une société dont la part dans le total est particulièrement importante.

L'activité des établissements spécialisés en 2014

Le financement de l'équipement des particuliers

Le crédit à la consommation en 2014 :

Croissance modeste (+1,2%) et tendance à la stabilisation de l'activité

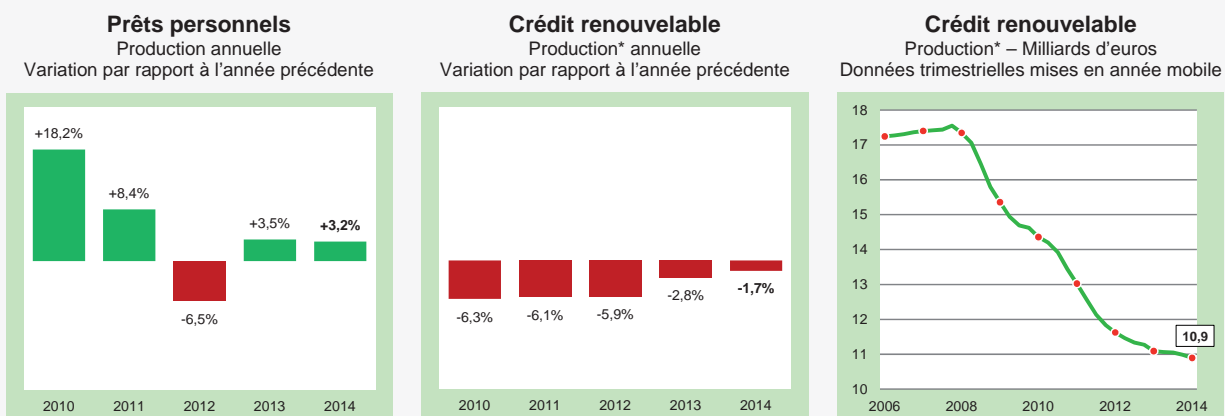


Après trois années de recul de l'activité, les établissements spécialisés dans le crédit à la consommation renouent en 2014 avec une croissance modeste : la production est en hausse de +1,2% par rapport à l'année précédente. La faible amplitude des évolutions récentes – à la baisse en 2013 (-1,2%) comme à la hausse en 2014 – montre que la situation tend à se stabiliser, mais à un niveau très bas puisqu'avec un montant de 35,4 Mds d'euros, la production de 2014 demeure inférieure de plus de 20% à son pic historique de 2007.

La première partie de 2014 a enregistré une progression mesurée des opérations (+1,2% au premier trimestre par rapport à la même période de l'année précédente puis +1% au printemps), suivie d'une accélération sensible durant l'été (+1,9%) avant le ralentissement marqué de fin d'année (+0,7% au quatrième trimestre, soit la moitié du rythme moyen de hausse des neuf premiers mois).

Les évolutions des principaux secteurs sont les suivantes :

- Pour les prêts personnels, et malgré un ralentissement au printemps, les trois premiers trimestres ont marqué une progression soutenue, culminant avec une forte hausse durant l'été (+3,2% au premier trimestre par rapport à la même période de l'année précédente, puis +1,9% au deuxième et +7,3% au troisième) avant la forte décélération de l'automne (+0,7%). Sur l'ensemble de 2014, la production progresse de +3,2% à 11,7 Mds d'euros, après +3,5% l'année précédente. Le prêt personnel est désormais le premier produit de financement des établissements spécialisés en crédit à la consommation (avec 33% du total de la production), devant le crédit renouvelable, les crédits affectés et la location avec option d'achat.



* Nouvelles utilisations à crédit.

L'activité des établissements spécialisés en 2014

- Les nouvelles utilisations de **crédit renouvelable** ont enregistré à l'automne la plus mauvaise performance trimestrielle de l'année : -2,9% pour l'ensemble du quatrième trimestre par rapport à la même période de l'année précédente après -2,3% durant l'été et -1,1% et -0,5% au cours des deux premiers trimestres. Au total, la production s'établit à **10,9 Mds d'euros** pour 2014, en recul de **-1,7%** par rapport à 2013, après -2,8% cette dernière année. Après une **chute quasi-continue depuis 2009**, le volume d'activité ressort en 2014 inférieur de près de -40% à celui, historiquement haut, atteint, en année pleine, à la fin de l'été 2008. La **part du crédit renouvelable** dans le total de la production des établissements spécialisés a été ramenée de **41%** en cumul sur douze mois à fin juin 2009 à **31%** à fin décembre 2014.
- Le marché **automobile** s'est stabilisé en 2014 (une faible hausse de +0,3% des immatriculations de voitures particulières a succédé à quatre années consécutives de recul), mais à un bas niveau (ces immatriculations sont encore, avec 1,8 million d'unités, inférieures de -12% à leur moyenne de longue période). Sur ce marché mieux orienté, les financements de voitures particulières neuves (par crédit classique et location avec option d'achat - LOA -) auprès des particuliers enregistrent en 2014, avec **5,8 Mds d'euros**, une progression de **+3,9%** par rapport à 2013, contre un recul de -3,3% cette dernière année. La hausse ne s'est pas démentie tout au long de 2014, mais la seconde partie de l'année a été très nettement moins favorable que la première : la progression par rapport à la même période de 2013 était de +4,8% et +5,7% aux deux premiers trimestres (soit +5,3% pour l'ensemble du premier semestre) avant d'être ramenée à +2,6% et +2,4% aux deux derniers (soit +2,5% pour le second semestre). Les **modalités de financement** ont sensiblement évolué au cours des dernières années, **favorisant la LOA** au détriment des crédits affectés classiques : ainsi, la **part de la LOA** dans le total des financements (hors prêts personnels) est passée de 35% en 2009 à **48% en 2014** et, cette dernière année, la LOA a progressé de +17,6% par rapport à 2013 contre un recul de -6,2% pour les crédits affectés classiques.
- Les financements de biens d'équipement du foyer (électroménager, équipement multimédia, meubles...) ont reculé tout au long de 2014, mais la dégradation s'est atténuée au fil des trimestres : la baisse de la production était de -10,1% sur un an au cours des trois premiers mois, puis de -7,5% au printemps et -3,7% durant l'été avant d'être ramené à -0,5% au dernier trimestre. Sur l'ensemble de 2014, la baisse est de **-5,4%** par rapport à 2013 avec **2,8 Mds d'euros**, proche de celle enregistrée cette dernière année (-6,5%).

L'activité des établissements spécialisés en 2014

Données chiffrées

| Production (en millions d'euros) | En 2013* | En 2014 | Variation 2014 / 2013 |
|---|-------------------|------------------|--------------------------|
| . Equipement des entreprises et des professionnels | 24 589 | 25 019 | +1,7% |
| . Crédit classique | 3 066 | 3 031 | -1,1% |
| . Location de matériels | 21 523 | 21 988 | +2,2% |
| . Crédit-bail mobilier et autres opérations de LOA (1) | 12 020 | 12 472 | +3,8% |
| . Location sans option d'achat | 9 503 | 9 515 | +0,1% |
| . Equipement des particuliers (crédit à la consommation) | 35 010 | 35 429 | +1,2% |
| . Crédit classique | 32 098 | 32 049 | -0,2% |
| . Crédits affectés | 9 644 | 9 427 | -2,2% |
| . Crédits renouvelables (nouvelles utilisations à crédit) | 11 088 | 10 896 | -1,7% |
| . Prêts personnels (y compris rachats de créances) | 11 366 | 11 726 | +3,2% |
| . Location | 2 912 | 3 380 | +16,1% |
| . Immobilier d'entreprise | 7 981 | 7 918 | -0,8% |
| . Financement immobilier classique | 2 618 | 2 189 | -16,4% |
| . Sofergie | 1 104 | 1 196 | +8,3% |
| . Crédit-bail immobilier | 4 258 | 4 533 | +6,4% |
| . Affacturage (2) | 200 499 | 226 598 | +13,0% |
| Engagements hors-bilan (en millions d'euros) | Au 31.12.2013* | Au 31.12.2014 | Variation 2014 / 2013 |
| . Sociétés de caution | 386 338 | 412 951 | +6,9% |

* Les chiffres concernant 2013 sont exprimés sur la base des sociétés adhérentes au 1er janvier 2015. Ils tiennent compte des modifications, parfois sensibles, qui ont pu être apportées par certaines sociétés aux informations fournies l'année précédente.

(1) LOA : Location avec Option d'Achat.

(2) Montant des créances prises en charge.



COLLOQUE ASF - FFSA SUR LES CAUTIONS

L'événement a pris la forme d'une table ronde, se tenant le 11 décembre matin dans l'auditorium de la FFSA, à laquelle étaient invités des représentants des pouvoirs publics (rédacteurs de textes). L'objectif était de montrer l'intérêt de la caution et les vertus d'une concertation professionnels/administrations quand il s'agit de réglementer et/ou de simplifier la réglementation.

Après une ouverture du colloque par Stéphane Penet, directeur des assurances de biens et de responsabilité à la FFSA, Michel Cottet, président de la Commission cautions et trésorier de l'ASF, a introduit le colloque en pointant la présence de la caution à tous les niveaux de la vie économique et en soulignant l'existence de plusieurs grilles de lecture pour différencier les cautions (juridique, économique, opération sous-jacente, ...).

Trois thèmes ont successivement été abordés par des binômes (professionnels/témoins ou clients).

Pour les **cautions non réglementées**, Patrick Lepescheux, directeur général délégué de Crédit Logement, et Clément Royo, adjoint au chef du service du financement des particuliers et des collectivités locales à l'ACPR, ont en particulier insisté sur les vertus conférées par le caractère régulé des établissements et sur la nécessité de faire connaître le modèle français aux pouvoirs publics européens et mondiaux.

Pour les **cautions réglementées protégeant l'Etat**, Bruno Pesché, directeur caution France d'Atradius, et Aurélien Louis, chef de bureau du sol et du sous-sol à la direction générale de la prévention et des risques au ministère de l'Écologie, ont évoqué le sujet des garanties financières en matière d'Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) et celui des cautions en douane, avec une mise en perspective de l'évolution (divergente) de la réglementation pour chacune d'elles : desserrement pour les douanes, optimisation pour les ICPE dans le cadre d'un dialogue fructueux avec les pouvoirs publics.

Pour les **cautions réglementées protégeant le consommateur**, Bruno Perse, directeur du marché des constructeurs de maisons individuelles à la Compagnie Européenne de Garanties et de Cautions, a présenté les bienfaits de la caution issue de la loi de 1990 sur la construction de maisons individuelles (CMI) (3200 maisons achevées depuis 2004 suite à la défaillance de constructeurs) et appelé à une meilleure information du dispositif en particulier lors de la mise en place du financement.

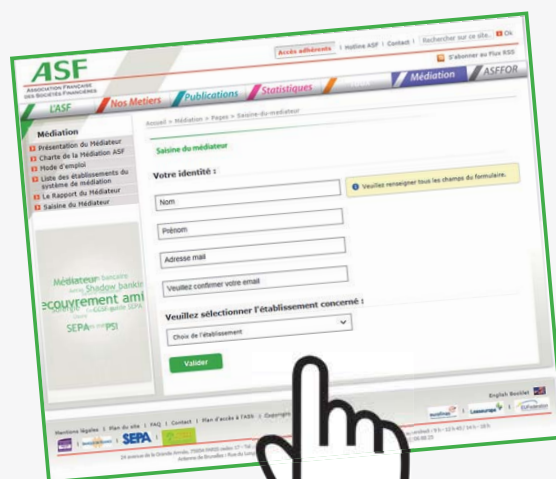
Françoise Palle-Guillabert, délégué général de l'ASF, a prononcé la conclusion en appelant à une poursuite de l'œuvre de pédagogie sur les cautions françaises pour mieux promouvoir ce modèle face à la tendance de fond de l'harmonisation européenne et pour continuer à légitimer les adaptations prudentielles requises pour les établissements distribuant ce produit.

■ AC





Armand PUJAL
et son équipe
sont à votre écoute



SAISINES DU MÉDIATEUR EN LIGNE

La directive du 21 mai 2013 relative au règlement extrajudiciaire des litiges de consommation, ainsi que le règlement européen du 21 mai 2013 concernant le règlement en ligne des litiges de consommation, qui sera applicable le 9 janvier 2016, imposent aux entités de Règlement Extrajudiciaire des Litiges (REL) l'obligation de mettre à la disposition des consommateurs un dispositif leur permettant d'introduire une plainte et de soumettre les justificatifs nécessaires en ligne.

En conséquence, au second semestre 2014, l'ASF a engagé, avec son équipe informatique et un prestataire extérieur, un chantier qui a permis de mettre en place un formulaire de saisine en ligne pour son Médiateur. **Ce système est opérationnel depuis le 12 décembre 2014.**

Dans l'élaboration de ce formulaire en ligne, il est apparu important de détecter d'une part les litiges pour lesquels le Médiateur de l'ASF n'est pas compétent en application de la charte de la médiation ASF, et d'autre part de pouvoir renvoyer les consommateurs vers le bon interlocuteur que ce soit vers un autre médiateur ou bien alors vers le service de réclamation de l'adhérent concerné qui n'a pas été préalablement saisi du litige.

C'est ainsi que les premières étapes du formulaire en ligne permettent de vérifier si la saisine entre bien dans le champ de compétence du Médiateur de l'ASF. Si ce n'est pas le cas, le particulier en est aussitôt informé, et le cas échéant renvoyé vers un autre interlocuteur. Par contre, si sa saisine est recevable, il peut alors exposer son litige au fur et à mesure du développé du formulaire.

Ce formulaire de saisine est accessible par l'intermédiaire d'un lien dans l'onglet Médiation du site ASF (www.asf-france.com) ou directement à l'aide d'un moteur de recherche type Google.

Depuis son entrée en fonction, l'équipe de médiation de branche de l'ASF reçoit en moyenne cinq dossiers par semaine grâce au formulaire de saisine en ligne, et espère que ce nouveau dispositif va monter en puissance dans les mois à venir.

ACTUALITÉ DES COMMISSIONS

FINANCEMENTS

FINANCEMENT DES PARTICULIERS

Textes d'application de la loi relative à la consommation

Le projet de décret concernant l'offre alternative a été soumis au CCLR du 22 janvier. Il clarifie :

- le fait que le seuil de 1 000 euros qui déclenche l'obligation de proposer l'offre alternative porte sur **le montant financé de l'achat**,
- la forme contractuelle du crédit amortissable, qui doit être un crédit affecté,
- le fait que le document comparatif doit être remis en amont de l'offre de crédit.

La loi laisse aux établissements un délai d'entrée en vigueur de 9 mois à compter de la publication du décret.

Points Conseil Budget

Les travaux sur la mise en place de Points Conseil Budget, mesure phare de la Conférence nationale contre la pauvreté et pour l'inclusion bancaire des 10 et 11 décembre 2012, ont repris. Une mission pilotée par Bercy doit réfléchir à des propositions concrètes d'organisation et de déploiement.

Une première réunion du comité de pilotage de cette mission s'est tenue le 12 décembre.

Rapport de la Banque de France sur les parcours menant au surendettement

Le rapport sur les **parcours menant au surendettement** élaboré sous l'égide de la Banque de France, a été publié le 20 février 2015. Les éléments d'analyse dégagés confirment que le surendettement est multi-causal et dépend de la combinaison de deux types de facteurs :

- facteurs sociologiques (éducation budgétaire, présence d'une épargne de précaution, réseau familial, comportement vis-à-vis de la consommation) qui permettent d'absorber plus ou moins bien les chocs de vie susceptibles de conduire à des difficultés de remboursement,
- chocs externes : accidents de la vie, niveau élevé des charges courantes, chômage, maladie, séparation.

Ces enseignements ont permis d'identifier les axes de prévention suivants : implication plus marquée dans la gestion des budgets, promotion de l'éducation budgétaire et financière, mise en place de dispositifs opérationnels de traitement plus précoce des situations difficiles, etc.

Rapport sur la mise en place d'une stratégie nationale en matière d'éducation budgétaire et financière

Le rapport, établi par un groupe de travail du Comité consultatif du secteur financier (CCSF) présidé par E. Constans et publié le 20 février 2015, préconise notamment de rendre obligatoire l'éducation budgétaire et financière à l'école (avec deux passages possibles : en école primaire et au collège) et de permettre d'évaluer et noter cet enseignement. Des nouveaux modules devraient être introduits dans le « socle commun de connaissances, de compétences et de culture » élaboré par le conseil supérieur des programmes de l'Education Nationale.

Assises des paiements

Michel Sapin et Emmanuel Macron ont confié à Emmanuel Constans, président du CCSF, la mission de préparer, avec l'ensemble des acteurs concernés, la tenue des Assises nationales des paiements (concertation pour définir une stratégie nationale des moyens de paiement) qui se tiendront au printemps 2015.

Pour parvenir à cet objectif quatre groupes de travail ont été constitués. L'ASF participe au groupe de travail 3 sur la sécurité des moyens de paiements.

Recommandation EBA relative à la sécurité des paiements par internet

La profession est inquiète des nouvelles recommandations de l'Autorité bancaire européenne (EBA) de décembre 2014, qui prévoient une authentification renforcée pour les cartes de paiement à compter du 1^{er} août 2015.

En 2010, suite à la publication du septième rapport d'étape de la BCE, l'ASF avait demandé à la Banque de France de maintenir sa position sur les cartes privatives en leur permettant de bénéficier d'exemptions à l'obligation d'adhérer au SEPA. Avec les recommandations de l'EBA, l'exemption accordée par la Banque de France se trouverait menacée.

L'ASF a adressé un courrier à la Banque de France le 19 janvier 2015 pour lui demander de maintenir l'exonération qu'elle avait consentie.

ACTUALITÉ DES COMMISSIONS

FINANCEMENTS

FINANCEMENT DES ENTREPRISES

Projet de loi « pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques »

Le gouvernement avait envisagé de prendre par ordonnance des mesures réformant, notamment, le régime du crédit-bail dans le cadre des procédures collectives. Une mission a été confiée à l'Inspection générale des finances qui, après audition des principaux intéressés, a conclu à l'absence de problème spécifique au crédit-bail. Le projet de réforme n'a donc pas été retenu.

L'ASF reste vigilante sur la suite des débats. Le projet de loi sera examiné par le Sénat courant avril puis reviendra à l'Assemblée nationale en dernière lecture.

Bâle III – CRD4 : point sur l'activité législative et réglementaire

De nombreuses consultations lancées par l'EBA sont en cours. L'une d'entre elles porte sur le défaut de paiement et notamment la définition du « caractère significatif » et du « seuil » à appliquer en la matière. L'EBA est dans une logique d'harmonisation des pratiques au sein de l'Union européenne et propose deux seuils

alternatifs ou cumulatifs fixés à 500€ pour les expositions non retail, 200€ pour les expositions retail et à 2% de l'exposition totale sur le client.

Par ailleurs, deux consultations du Comité de Bâle ont été lancées : l'une porte sur un projet de révision de l'approche standard de mesure du risque de crédit, l'autre sur l'introduction d'un plancher de fonds propres pour les établissements utilisant des modèles internes.

Fiscalité : refacturation des taxes

Les nouveaux amendements proposés par la profession pour tenter de résoudre les difficultés concernant le traitement de la refacturation des taxes n'ont pas été pris en compte dans les récentes lois de finances. Pour autant, la profession entend poursuivre ses demandes.

Travaux de communication

La préparation du colloque ASF sur le « Financement des entreprises » du 31 mars à la Maison de la Chimie à Paris entre dans sa phase de finalisation. Ce colloque s'articulera autour de deux tables rondes et d'un « focus ».

La première table ronde abordera le financement des besoins de trésorerie, la seconde traitera du financement des investissements moyen-long terme. Le focus, consacré aux politiques publiques,

s'intéressera notamment au financement par les PME/TPE du plan Juncker et de la transition énergétique.

Chaque table ronde devrait être en mesure de faire des propositions concrètes et opérationnelles qui seront remises au ministre M. Sapin qui clôturera le colloque.

Et aussi ...

- Intermédiaires en opérations de banque
- Location financière et interdépendance des contrats
- SIV et mutations frauduleuses
- Loi MAPTAM
- Cession-bail immobilière
- Réforme de la norme comptable IAS 17 sur les contrats de location
- Projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte
- Proposition de directive « Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme »
- ...

ACTUALITÉ DES COMMISSIONS

FINANCEMENTS

FINANCEMENT IMMOBILIER

Bâle III – CRD4 : point sur l'activité législative et réglementaire

De nombreuses consultations lancées par l'EBA sont en cours. L'une d'entre elles porte sur le défaut de paiement et notamment la définition du « caractère significatif » et du « seuil » à appliquer en la matière. L'EBA est dans une logique d'harmonisation des pratiques au sein de l'Union européenne et propose deux seuils alternatifs ou cumulatifs fixés à 500€ pour les expositions non retail, 200€ pour les expositions retail et à 2% de l'exposition totale sur le client. Par ailleurs, deux consultations du Comité de Bâle ont été lancées : l'une porte sur un projet de révision de l'approche standard de mesure du risque de crédit, l'autre sur l'introduction d'un plancher de fonds propres pour les établissements utilisant des modèles internes.

Projet de directive inter- médiation en assurances (IMD2)

À la suite du COREPER du 5 novembre 2014, la présidence italienne a conclu à une approche générale sur le texte de la directive IMD2, ouvrant la voie aux trilogues (début 2015) entre la Commission européenne, le Parlement européen et le Conseil.

L'ASF a fait part de ses remarques sur les projets de textes de ces trois institutions et en particulier sur le traitement qui est réservé dans ce projet aux intermédiaires à titre accessoire, qu'ils soient établissements de crédit, sociétés de financement ou commerçants (grande distribution, commerce spécialisé, concessionnaires, revendeurs de matériel professionnel etc.).

Elle souhaite s'assurer que la révision de la directive n'aura pas pour effet d'alourdir les contraintes pesant sur les intermédiaires qui interviennent à titre doublement accessoire (l'assurance est l'accessoire de l'accessoire qu'est le crédit).

Assurance emprunteur

Un nouveau projet d'arrêté relatif au format et au contenu de la fiche standardisée d'information relative à l'assurance ayant pour objet le remboursement d'un prêt immobilier a été soumis à consultation par le Secrétariat du CCLRF et examiné lors de sa réunion du 13 février dernier.

Lors de cette réunion, le CCLRF a également examiné le projet de décret relatif à l'échange d'informations entre prêteurs et assureurs délégués. La parution de ces deux textes est attendue prochainement.

Par ailleurs, le CCSF avait adopté le 23 janvier 2015 un avis portant sur l'équivalence du niveau de garantie en assurance emprunteur. Cet accord prévoit notamment la possibilité pour le prêteur de retenir onze critères au plus pour les garanties obligatoires et, le cas échéant, quatre critères supplémentaires au plus pour la garantie perte d'emploi. Cet avis a été pris en compte dans les deux textes réglementaires sus mentionnés.

Et aussi ...

- Projet de directive sur le crédit immobilier
- Travaux relatifs au blanchiment
- Travaux du CCSF
- Plan Bâtiment Durable
- Projet de règlement européen sur les indices utilisés dans les contrats de crédit
- ...

➤ POUR EN SAVOIR PLUS

Marie-Anne Bousquet-Suhit :
01 53 81 51 70
ma.bousquet@asf-france.com

Cyril Robin :
01 53 81 51 66
c.robin@asf-france.com

Petya Nikolova :
01 53 81 51 69
p.nikolova@asf-france.com

ACTUALITÉ DES COMMISSIONS

SERVICES FINANCIERS

AFFACTURAGE

EU Federation : Association européenne d'affacturage

Le 27 janvier dernier s'est tenu à Bruxelles un colloque **organisé de concert par EUF et les deux chaînes internationales d'affacturage FCI et IFG**. L'événement, qui a réuni des professionnels de l'affacturage du monde entier, a été un grand succès, et devrait être reconduit.

EUF a en outre conduit avec EUROFINAS et LEASEUROPE une démarche commune auprès de la BCE visant à ouvrir aux sociétés financières européennes supervisées par leur régulateur national le mécanisme de refinancement long terme de l'Eurosystème **TLTRO (Targeted Longer-Term Refinancing)** jusque-là réservé aux établissements de crédit. L'objectif de l'ASF est de permettre aux sociétés de financement du nouveau statut de bénéficier des refinancements de la BCE, via leur maison mère bancaire, sans devoir

procéder à une « true sale » transférant leurs créances de leur bilan à celui de leur mère, complexe et coûteuse. Une lettre commune aux trois associations européennes a été adressée à la BCE, suivie d'un rendez-vous à Francfort le 2 février. Le dialogue se poursuit.

Dans le prolongement des dispositifs Bâle III et CRD4, EUF a notamment répondu aux consultations du Comité de Bâle sur la définition du défaut et de l'EBA sur la révision de l'approche standard du risque opérationnel (Bâle). Des échanges entre les membres sont aussi en cours sur l'avis de l'EBA relatif à la définition des EC, des dépôts et des fonds remboursables du public. L'Association européenne a d'autre part participé à la concertation organisée par UNCITRAL (United Nations Commissions on international trade law) en vue d'établir un texte cadre sur les transactions sécurisées « model law on secured transactions » et a soutenu la démarche de l'Association britannique visant à contester un projet de réglementation nationale introduisant des exceptions à la prohibition d'interdiction de cession.

Dématérialisation

La démarche de l'ASF visant à faire valider par l'ISO des messages normalisés destinés à être échangés entre les protagonistes de l'affacturage se poursuit, en lien avec les autres acteurs français concernés. Les échanges sont notamment en cours avec le SEG, instance de l'ISO chargée de l'examen au fond. En parallèle, a aussi été lancée la rédaction, par les groupes de travail ASF dédiés, de guides d'utilisation des messages et d'un guide sur les protocoles d'échanges de ces messages entre les différents acteurs.

Financement des TPE / PME : colloque ASF du 31 mars

Plusieurs réunions d'un groupe de travail dédié se sont tenues afin de préparer la contribution (interventions, messages, éléments chiffrés,...) de la profession de l'affacturage au colloque organisé par l'ASF le 31 mars sur le financement des PME.

Observatoire du financement des entreprises

L'ASF poursuit sa participation aux travaux de l'Observatoire du financement des entreprises.

Projet de loi Macron

On relève l'adoption en première lecture par l'Assemblée nationale d'amendements visant à permettre la délivrance de crédits entre des entreprises indépendantes, via l'émission de **bons de caisse** ou directement, et à introduire la non publication du compte de résultat des entreprises de moins de 50 salariés –cf. actualité des Commissions/cautions-.

ACTUALITÉ DES COMMISSIONS

SERVICES FINANCIERS

CAUTIONS

Questions prudentielles et gouvernance

La profession est très préoccupée par les questions de gouvernance, en particulier l'exigence de dissocier la fonction de surveillance (confiée au président) de la fonction exécutive de direction générale (transposition CRD4) et celle de justifier de deux dirigeants effectifs, soit un directeur général délégué (DGD) ou DGA voire si l'établissement ne peut pas recourir à un DGD ou DGA, un cadre dirigeant qui aura préalablement obtenu des pouvoirs suffisamment larges du CA.

Une Journée d'Information-Réflexion sur ces sujets organisée par l'ASFFOR, s'est tenue le

10 février dernier, en présence notamment d'Edouard Fernandez-Bollo, secrétaire général de l'ACPR, et de Jean-Claude Huyssen, directeur des agréments, qui ont replacé les nouvelles règles dans le contexte européen de surveillance renforcée, et répondu aux nombreuses questions de l'auditoire fourni.

Le dialogue avec les Autorités se poursuit pour trouver des solutions adaptées aux différents cas d'espèce.

Financement des PME-TPE / Colloque ASF du 31 mars

Dans le cadre du plan stratégique de l'ASF des travaux ont été conduits pour collecter des données sur les garanties permettant aux TPE et PME de bénéficier d'un levier de financement - garanties de crédits - ou de libérer de la trésorerie.

Site ASF/ liste des cautions

Il a été convenu de mettre à jour le recensement des différentes cautions délivrées par les membres de l'ASF figurant sur le site de l'Association.

Garanties financières "tiers demandeur" pour la réhabilitation d'un ancien site industriel

L'ASF a été approchée par le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie pour participer à une concertation sur des garanties financières portant sur la réhabilitation d'un ancien site industriel. Les membres de la Commission ont été sollicités pour savoir s'ils délivraient ce type de garanties.

Non publication du compte de résultat des entreprises de moins de 50 salariés

Dans le cadre de l'examen du projet de loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques (projet de loi Macron), un amendement a été adopté par l'Assemblée nationale qui vise à offrir la possibilité de ne pas rendre public leur compte de résultat aux petites entreprises de moins de 50 salariés. Seul le compte de résultat serait concerné par la non-publication, le bilan et l'ensemble de ses annexes continueraient à être rendus publics.

Aucune restriction en outre ne serait imposée aux financiers, qui auraient accès à l'ensemble des documents.

SERVICES D'INVESTISSEMENT

PSI

Rencontre entre le président de l'ASF et le président de l'AMF

Le 7 janvier 2015, le président de l'ASF accompagné de professionnels a rencontré Gérard Rameix, président de l'AMF. Lors de cette rencontre, désormais annuelle, ont été évoqués les points d'actualité de la profession.

Règlement PRIP's

Le règlement concernant les documents d'informations clés relatifs aux produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance a été publié au Journal officiel de l'Union européenne le 9 décembre 2014. Il a pour objectif d'uniformiser l'information précon-

tractuelle remise aux investisseurs non professionnels et de leur permettre de comprendre et comparer les produits d'investissement packagés qui leur sont proposés.

Des « tests consommateurs » sont en cours dans dix pays européens pour préparer un modèle de document d'informations clés. Ce document standardisé doit être remis à chaque investisseur préalablement à la vente d'un produit d'investissement packagé de détail et fondé sur l'assurance.

Plusieurs normes techniques, notamment sur le contenu du document d'informations clés, doivent être élaborées par les autorités européennes de surveillance (Autorité bancaire européenne, Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles, Autorité européenne des marchés

financiers), réunies en comité mixte. Des consultations publiques devraient être lancées à l'automne.

Taxe sur les transactions financières

Le projet de taxe sur les transactions financières a été relancé début janvier 2015 par le président de la République François Hollande. Il propose une taxe à taux d'imposition faible, qui aurait une assiette la plus large possible, et serait mise au service du climat et de la lutte contre le réchauffement climatique au plus tard en 2017.

Les professionnels sont très opposés à cette taxe qui ne concerne pas tous les pays de l'Union et qui devrait entraîner des délocalisations d'activité et des pertes d'emplois.

Des échanges sont en cours entre les onze Etats participant à la coopération renforcée.

➤ POUR EN SAVOIR PLUS

Antoine de Chabot :

01 53 81 51 88

a.dechabot@asf-france.com

Grégoire Phélip :

01 53 81 51 64

g.phelip@asf-france.com

Petya Nikolova :

01 53 81 51 65

p.nikolova@asf-france.com

MARDI 31 MARS 2015

MAISON DE LA CHIMIE

1^{RES} RENCONTRES PARLEMENTAIRES SUR
LE FINANCEMENT DES TPE-PME

" QUELS OUTILS INNOVANTS AU SERVICE DES TPE-PME ? "

EN PRÉSENCE DE
MICHEL SAPIN
MINISTRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS



ORGANISÉES PAR

ASF
ASSOCIATION FRANÇAISE
DES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES

1^{RES} RENCONTRES PARLEMENTAIRES SUR
LE FINANCEMENT DES TPE-PME

" QUELS OUTILS INNOVANTS AU SERVICE DES TPE-PME ? "

Débats animés par

ISABELLE GOUNIN-LÉVY, journaliste économique, LCI

9 heures **OUVERTURE DES RENCONTRES**
FRANÇOISE PALLE-GUILLABERT,
délégué général de l'Association française des sociétés financières (ASF)

9h05 **INTRODUCTION**
LE FINANCEMENT DES TPE-PME : PERSPECTIVE 2015-2017
AUGUSTIN LANDIER, économiste

9h20 **TABLE RONDE 1**
FINANCER LES BESOINS DE TRÉSORERIE :
UN ENJEU POUR LES TPE-PME
Avec la participation de
BERNARD COHEN-HADAD, président
de la commission Financement de la CGPME
PATRICE COULON, directeur général délégué de GE Capital France
ANNE-YVONNE LE DAIN, députée de l'Hérault
AUGUSTIN LANDIER, économiste
VALÉRIE RABAULT, députée du Tarn-et-Garonne,
rapporteuse générale de la commission des Finances
MARTIAL SADDIER, député de la Haute-Savoie,
secrétaire national de l'UMP chargé de l'Industrie et des PME
RICHARD THIRIET, président Centre des jeunes dirigeants
d'entreprise (CJD)
PATRICK DE VILLEPIN, président de BNP Paribas Factor

Échanges avec la salle



10h35 **FOCUS****PAS DE GRANDS CHANTIERS SANS TPE-PME***Avec la participation de***STÉPHANE PASQUIER**, directeur exécutif*de Natixis Energéco***ÉLODIE DE RECY**, chef de division adjointe en charge du secteur bancaire et financier de la Banque européenne d'investissement**JEAN-CHARLES TAUGOURDEAU**, député du Maine-et-Loire, vice-président du groupe d'études "PME"11 heures **TABLE RONDE 2****LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT À MOYEN-LONG TERME : ÇA BOUGE !***Avec la participation de***PHILIPPE CARAYOL**, directeur général*de Crédit Agricole Leasing & Factoring***MICHEL COTTET**, directeur général de la SIAGI**JOËL DARNAUD**, directeur exécutif de BPI France**THIERRY FRANCO**, commissaire général adjoint à l'investissement**DOMINIQUE GOIRAND**, président directeur général de la Financière d'Uzès**THIBAUT LANXADE**, président du pôle Entrepreneuriat et Croissance du MEDEF**VÉRONIQUE LOUWAGIE**, députée de l'Orne**FRANÇOIS PERRET**, directeur général de Pacte PME*Échanges avec la salle*12h15 **CONCLUSION****PHILIPPE DUMONT**, président de l'Association française des sociétés financières (ASF)12h25 **CLÔTURE DES RENCONTRES****MICHEL SAPIN**, ministre des Finances et des Comptes publics

CARNET

COMMISSION AFFACTURAGE

Eric FRACHON, Directeur Général de CGA, a été coopté en remplacement de **Philippe LEPOUTRE**.

Daniel DARNE, Directeur Affacturage, LA BANQUE POSTALE CREDIT ENTREPRISES, a été coopté en remplacement de **Franck DUBOIS**.

Christophe CARLES, Directeur Général de NATIXIS FACTOR a été coopté en remplacement de **Jérôme LACAILLE**.

COMMISSION SOCIALE

Virginie FERRATO, BNP PARIBAS FACTOR, a été cooptée en remplacement de **Anne COROUGE-GUERREIRO**.

COMMISSION FINANCEMENT LOCATIF DE L'ÉQUIPEMENT DES ENTREPRISES

Pierre KERHARO, membre du Directoire d'ARKEA Crédit-Bail a été coopté en remplacement d'**Olivier PROT**.

Julien OCHONISKY, Directeur général délégué de Franfinance, a été coopté en remplacement de **Marie-Christine DUCHOLET**.

COMMISSION FISCALITÉ

Karine LEBLANC, Tax Manager, GE CAPITAL, a été cooptée en remplacement de **Hugues PERDRIEL-VAISSIERE**.

Jean ERGAN, Conseil Fiscal Financial Services and Banking, SOCIETE GENERALE, a été coopté en remplacement de **Hugues RÉCAMIER**.

COMMISSION CRÉDIT-BAIL IMMOBILIER

Jean-Paul YVON, membre du Directoire d'ARKEA Crédit-Bail a été coopté en remplacement d'**Olivier PROT**.

ASF NOUVEAUX MEMBRES

MEMBRE DE DROIT

SOFIAP - SOCIÉTÉ FINANCIÈRE POUR L'ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ

Société de financement détenue par la BANQUE POSTALE et la SNCF spécialisée dans la distribution de crédits à destination des agents et personnels de la SNCF.

Président du Directoire : **Pierre FA**
Directeur Général : **Ludovic MERCIER**
Directeur Général : **Claude PRÉBÉ**

Notre Offre de Formations en 2015**Avril – Mai – Juin – Septembre****Retrouvez nos programmes sur le site ASFFOR : www.asffor.fr****LE STAGE...****DATES****PRIX*****PARTICIPANTS****ANIMÉ PAR...****NOUVEAUTÉ**

| | | | | |
|--|---------------|-----------------------------|--|---|
| Mesures conservatoires et voies d'exécution | 6 avril | 990 € HT 1 188 € TTC | Gestionnaires contentieux, juristes CBI, CBM | Sabine HUTTLINGER Avocat à la cour Ancien chef de service juridique d'une société financière |
| La place de l'assurance dans la couverture des risques d'une opération de crédit-bail immobilier | 7 et 8 avril | 990 € HT 1 188 € TTC | Les opérationnels chargés de mettre en place et de gérer des opérations de crédit-bail immobilier | Sabine HUTTLINGER Avocat à la cour Ancien chef de service juridique d'une société financière |
| Pratique du contrôle interne | 8 et 9 avril | 1 100€ HT 1 320€ TTC | Toute personne impliquée dans la mise en place ou le suivi du contrôle interne | Sabine HUTTLINGER Avocat à la cour Ancien chef de service juridique d'une société financière |
| Aspects juridiques et contentieux du crédit-bail mobilier (approfondissement) | 9 et 10 avril | 825 € HT 990 € TTC | Les opérationnels chargés de mettre en place et de gérer des opérations de crédit-bail immobilier (commerciaux, juristes, chargés d'assurance, responsables administratifs...) | Pascal DESSUET Responsable des assurances pour les affaires immobilières à la SOCIETE GENERALE. Chargé d'Enseignement à l'Université de Paris Val-de-Marne (Paris XII). |
| Normes IFRS et analyse financière des entreprises | 9 et 10 avril | 1 210 € HT 1 452 € TTC | Analystes crédit, Analystes financiers, Directeurs crédit ou toute personne impliquée dans la fonction crédit aux entreprises | Nicolas VAN PRAAG Consultant en gestion des risques de contrepartie, ancien credit-manager et ancien banquier. Chargé de cours au groupe HEC. Auteur Economica |
| Les garanties personnelles et les sûretés mobilières | 16 avril | 990 € HT 1 188 € TTC | Gestionnaires, commerciaux, juristes débutants | Sabine HUTTLINGER Avocat à la cour Ancien chef de service juridique d'une société financière |
| Maîtriser la procédure de surendettement | 11 juin | 900 € HT 1 080 € TTC | Collaborateurs du service de surendettement, de recouvrement. Managers du service de surendettement | Emile FURIO Consultant, ancien directeur du recouvrement amiable et judiciaire du surendettement sur les marchés de particuliers, professionnels & entreprises d'une grande banque de réseau |
| Règlement EMIR : Quels impacts sur vos activités ? | 16 juin | 1 210 € HT 1 452 € TTC | Responsables opérationnels, responsables de la conformité, responsables middle et back offices | Charles-Henri TAUFFLIEB Senior Manager, Regulation partners |

Notre Offre de Formations en 2015**Avril – Mai – Juin – Septembre****Retrouvez nos programmes sur le site ASFFOR : www.asffor.fr**

| LE STAGE... | DATES | PRIX* | PARTICIPANTS | ANIMÉ PAR... |
|---|-----------------------|---------------------------|--|--|
| Liquidité bancaire sous Bâle 3 | 3 septembre | 880 € HT 056 € TTC | Responsables en charge des états prudentiels. Analystes des risques bancaires, services comptables et financiers des établissements de crédit et des sociétés de financement | Patrick AUTEAU 40 années d'expériences dans le domaine bancaire et financier, diplômé d'expertise comptable. Formateur-Conseil en réglementation et comptabilité bancaire |
| Affacturation (Initiation) | 15 septembre | 825 € HT 990 € TTC | Toute personne désirant connaître l'affacturation | Laurent LEMOINE Magistrat consulaire Ancien Directeur d'une société financière |
| Le crédit-bail immobilier | 15, 16 & 17 septembre | 1 310 € HT 1 572 € TTC | Tous cadres désirant connaître ou approfondir ses connaissances concernant le crédit-bail immobilier | André VOLOTER Consultant, ancien Dirigeant Social de Sociétés de CBI. Philippe LE ROY Responsable Expertise-Domaine Immobilier Energie Environnement d'OSEO Sylvie LACOURT Directeur Général Adjoint de Natixis Lease |
| Dispositions en vigueur en matière de construction | 16 & 17 septembre | 880 € HT 1 056 € TTC | Public sensibilisé au droit de la construction | Jean-Pierre BIGOT Notaire |
| Connaissance de l'environnement bancaire | 16 & 17 septembre | 1 100 € HT 1 320 € TTC | Nouveaux collaborateurs et jeunes diplômés ayant besoin de connaître les bases de la gestion bancaire | Patrick AUTEAU 40 années d'expériences dans le domaine bancaire et financier, diplômé d'expertise comptable. Formateur-Conseil en réglementation et comptabilité bancaire |
| Formation des administrateurs des établissements de crédit | 17 & 18 septembre | 1 300 € HT 1 560 € TTC | Administrateurs, membres du CA, comité d'audit | Marie-Agnès NICOLET Présidente Regulation Partners |
| Aspects juridiques et contentieux du crédit-bail mobilier (approfondissement) | 22 & 23 septembre | 825 € HT 990 € TTC | Cadres confirmés des services juridiques et contentieux des établissements de crédit-bail mobilier | Pascal SIGRIST Avocat à la Cour |
| Mathématiques financières générales sous calculatrice HP & EXCEL | 22 & 23 septembre | 990 € HT 1 188 € TTC | Commerciaux, assistants de gestion, contrôleurs de gestion, responsables des opérations, directions comptable et financière, toute personne souhaitant mieux maîtriser les calculs financiers à l'aide des calculatrices ainsi que sur EXCEL | Nicolas VAN PRAAG Chargé de cours à l'Université de Paris-Dauphine et au groupe HEC. Consultant en finance Auteur Economica |



Dans vos agendas

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASF VENDREDI 19 JUIN 2015

AVEC COMME INVITÉ D'HONNEUR

EDOUARD FERNANDEZ-BOLLO

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'AUTORITÉ DE CONTRÔLE PRUDENTIEL ET DE RÉOLUTION

La Lettre de l'ASF n° 164 est tirée à 3000 exemplaires

Si vous souhaitez recevoir d'autres exemplaires pour les diffuser au sein de votre établissement, faites-le savoir à l'Association.

ASSOCIATION FRANÇAISE DES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES 24, avenue de la Grande Armée, 75854 Paris Cedex 17

Téléphone : 01 53 81 51 51 - Télécopie : 01 53 81 51 50

Directeur de la Publication : Philippe Dumont, Président de l'ASF - Rédactrice en chef : Françoise Palle-Guillabert, Délégué général

Conception graphique : JCh Moreau Consultants - Impression : Chirat, 42540 Saint-Just-la-Pendue -

Ont également collaboré : Marie-Anne Bousquet-Suhit - Isabelle Bouvet-Redjdal - Antoine de Chabot - Laurent Chuyche -

Alain Daireaux - Louis-Marie Durand (Euralia) - Frédéric Le Clanche - Yves-Marie Legrand - Petya Nikolova - Grégoire Phélip - Magalie Portel -

Cyril Robin - Michel Vaquer - Eric Voisin

ASF

ASSOCIATION FRANÇAISE
DES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES